



COMMISSION DES FINANCES DU 19 DECEMBRE 2019

COMPTE RENDU

Présents : MM : Joël FOUILLER, Jean-Louis SOLA, Pascal GROSJEAN, Mme Stella COSTA, DGS

Absent(e)s : Véronique DEBUE, Éric PALMA, David LAGORCE, Claude MOREL (excusé)

La commission s'est réunie sous la présidence de M. Jean-Louis SOLA, adjoint aux finances.

1) Approbation du PV de la réunion du 26/09/2019

L e Pv est approuvé à l'unanimité.

2) Analyse de l'évolution des frais de personnel au 30/11/2019.

M. Sola commente le tableau de suivi de la masse salariale et du chapitre 012 « dépenses de personnel » au 30/11/2019.

CHARGES DE PERSONNEL - MAIRIE NOVEMBRE 2019

ARTICLE	TOTAL		BP 2019		% utilisation
	2018	2019	Prévu	Dispo	
6331 - Transport	21 398.03 €	21 327.04 €	24 000.00 €	2 672.96 €	88.86%
6332 - FNAL	5 913.43 €	6 000.37 €	6 800.00 €	799.63 €	88.24%
6336 - Cotisations CDG et CNFPT	20 983.32 €	19 836.03 €	23 000.00 €	3 163.97 €	86.24%
Sous total 1 Charges	48 294.78 €	47 163.44 €	53 800.00	6 636.56	87.66%
64111 - Rémunérations des titu	1 010 370.77 €	1 088 468.12 €	1 182 000.00 €	93 531.88 €	92.09%
64112 - NBI, SFT	18 744.20 €	20 564.97 €	22 000.00 €	1 435.03 €	93.48%
64118 - Indemnités	246 664.76 €	268 082.46 €	278 000.00 €	9 917.54 €	96.43%
64131 - Rémunérations des non titu	218 185.03 €	156 284.17 €	180 000.00 €	23 715.83 €	86.82%
64138 - Indemnités non titulaires	21 182.35 €	7 946.00 €	10 000.00 €	2 054.00 €	79.46%
64168 - Autres emplois d'insertion	8 020.64 €	24 859.00 €	9 500.00 €	-15 359.00 €	261.67%
Sous total brut	1 523 167.75 €	1 566 204.72 €	1 681 500.00 €	115 295.28 €	93.14%
Variation		43 036.97 €			
6451 - Cotisations à l'URSSAF	215 689.58 €	202 483.52 €	238 000.00	35 516.48 €	85.08%
6453 - Caisses de retraites	325 173.58 €	345 203.11 €	367 000.00	21 796.89 €	94.06%
6454 - Cotisations aux ASSEDIC	11 014.05 €	7 451.74 €	10 000.00	2 548.26 €	74.52%
Sous total 2 charges patronales	551 877.21	555 138.37	615 000.00	59 861.63	90.27%
6455 - Cotisations pour ass du pers	43 069.75 €	54 230.77 €	43 000.00	-11 230.77 €	126.12%
6456 - FNC	6 958.00 €	7 248.00 €	7 000.00	-248.00 €	103.54%
8457- Cotisation social apprenti	0.00 €	0.00 €		0.00 €	0.00%
6458 - Cot aux autres organes sociaux	12 710.00 €	12 627.00 €	12 700.00	73.00 €	99.43%
64731 - Versées Allocations chômage	0.00 €	0.00 €		0.00 €	0.00%
6475 - Médecine du travail	2 805.00 €	6 210.00 €	7 000.00	790.00 €	88.71%
Sous total 3 Autres charges	65 542.75 €	80 315.77 €	69 700.00	-10 615.77	115.23%
TOTAL	2 188 882.49	2 248 822.30 €	2 416 500.00	171 177.70	93.06%
		59 939.81 €			

Une augmentation de la totalité du chapitre de 59939€, et de 43036€ de la masse salariale est actée. Cette augmentation est conséquente, d'évènements ponctuels qui sont (comme rappelés lors de la précédente réunion)

- Une modification d'affectation du salaire de la DRH, qui était précédemment et pour partie, réglé par le CCAS et qui, à partir de 2019, est pris en charge en totalité sur le budget « Mairie ». La partie de ce salaire, relative au CCAS est remboursé par ailleurs, dans le cadre des charges supplétives dues par le CCAS.
- La titularisation de 5 agents à partir du 1^{er} janvier 2019, ce qui explique le transfert de masse salariale entre l'article 64111 - Rémunérations des titulaire et l'article 64131 - Rémunérations des non titulaires.
- Une erreur de calcul et de déclaration concernant l'article 6455 « cotisation assurance du personnel » pour un montant de 11000€ ; Cette erreur est en voie de régularisation, mais le montant remboursé sera affecté sur un article en recettes de fonctionnement.
- Des embauches en contrats aidés ont été effectuées pour pallier un absentéisme toujours problématique.
- Des embauches effectuées dans le cadre de l'opération de recensement.

3) Suivi financier du projet de l'école au 30/04/2019

SUIVI FINANCIER DU GROUPE SCOLAIRE

La situation financière de la réalisation du groupe scolaire, n'a pas connu d'évolution depuis la dernière réunion de la commission des finances, à savoir : (cf PV réunion du 26/09/2019)

« La principale problématique concerne les défaillances des entreprises (liquidations judiciaires) concernant les lots 3 étanchéités et lots 2 Charpente-ossature bois-bardage

Les conséquences sont de 2 ordres, d'une part des surcoûts prévisionnels et d'autre part un retard dans la livraison et la mise à disposition de l'école.

EN ce qui concerne les surcoûts, ils concernent principalement le lot 2, pour un montant de 80 K€, Ils seront absorbés par une augmentation de l'autofinancement.

La livraison de l'école est prévue dans la première quinzaine du mois de mars 2020.

Les subventions sont demandées et versées selon le calendrier de réalisation des travaux. »

4) Suivi budgétaire au 30/11/2019

Les dépenses de fonctionnement : Le réalisé s'élève à 77% cela s'avère conforme aux prévisions. Aucun ajustement entre les chapitres n'est envisagé.

Les charges à caractère général sont réalisées à 80% et sont conformes aux prévisions budgétaires.

En ce qui concerne les Investissements, ils ont été réalisés à 73%.

4) Questions diverses :

Cette réunion de la commission des finances étant la dernière de la mandature, M. Sola tient à remercier les membres présents de la commission, pour leur assiduité et la qualité des analyses et commentaires qu'ils ont pu apporter au sein de cette commission lors des 18 réunions qui se sont tenues pendant les 6 années du mandat.

Caumont le 23/01/2020.

Le Rédacteur : M. Jean-Louis Sola